

**COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL DE NANCY**

Hôtel de Fontenoy
6, rue du Haut-Bourgeois
CS 50015
54035 NANCY CEDEX
Tél : 03.83.35.05.06
Fax : 03.83.32.78.32

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
08h45 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Notre réf : N° 20NC02672
(à rappeler dans toutes correspondances)

CENTRALE EOLIENNE CLAIRE FONTAINE c/
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

LETTRE DU GREFFE

Monsieur le président,

En réponse à votre courrier du 13 septembre 2021, je vous confirme l'obligation de présenter vos observations par un avocat et, à ce titre, de faire signer votre mémoire par un mandataire de votre choix.

En effet, l'objet de la présente requête est un recours de plein contentieux. Or l'article R. 431-11 du code de justice administrative prévoit que seuls les recours pour excès de pouvoir peuvent être dispensés de cette obligation.

Ainsi, en l'absence de régularisation, vos observations ne pourraient être accueillies.

Il y a bien eu une inversion de courrier sur la demande de régularisation du 2 septembre 2021 qui vous a été adressée, ce dont je vous prie de m'excuser.

Je vous ai adressé hier, par le biais de télérecours citoyen, une nouvelle demande de régularisation de votre mémoire.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le gérant, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,

Signé : F. LORRAIN

Nancy, le 14/09/2021